



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Avril 2014

Communiqué de presse de l'UNSA Education Lozère

Une occasion manquée ?

« Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) devait se réunir ce mardi 8 avril à 14h00. A l'ordre du jour, la carte scolaire 1er Degré avec la préparation de la rentrée 2014 dans les écoles de **Lozère**.

Les conditions de cette préparation sont connues depuis plusieurs mois : une baisse des effectifs étant prévue, le retrait de deux emplois a été proposé lors du Comité Technique Académique du 14 janvier dernier.

Par ailleurs, la décision du ministère de reporter la carte scolaire après les élections municipales a été vivement dénoncée par notre organisation qui a demandé le respect du calendrier prévisionnel (courrier à Mme la DASEN le 14 janvier et déclaration lors du CTSD du 24 janvier).

Faute de quorum (décision d'une partie des représentants du Personnel de ne pas siéger), la réunion prévue ce jour a été reportée au 16 avril prochain (date de repli déjà prévue par l'Administration).

La délégation de l'**UNSA Education**, qui était présente à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (**DSDEN - ex IA**), regrette cette décision.

Ne peut-on en effet s'interroger sur les raisons de ce boycott ? Si, c'est pour protester contre la décision du ministère de retarder la carte scolaire, est-ce que cela sert à quelque chose aujourd'hui ? Malheureusement non ! Si c'est pour dénoncer le retrait de 2 emplois décidé au plan académique, les organisations l'ont fait lors des instances régionales en demandant notamment l'attribution d'une dotation supplémentaire pour pouvoir au moins faire face à l'augmentation des effectifs dans notre académie. L'**UNSA Education** souhaitait notamment questionner Mr l'Inspecteur d'Académie à ce sujet ...

Le CTSD va donc être reporté au 16 avril. A ce moment-là, quel que soit le vote des représentants du Personnel par rapport aux mesures présentées, l'Administration pourra considérer que ses propositions ont été « validées ».

En siégeant le 8 avril, et en votant de façon unanime contre la totalité ou même contre certaines de ces mesures, les représentants du Personnel auraient obtenu une nouvelle convocation du CTSD ... le 16 avril, l'Administration étant règlementairement contrainte de le faire. Cela aurait permis aux représentants syndicaux de débattre deux fois avec l'Administration de l'Education Nationale.

Sans être naïfs, et parce que cela ne s'est produit qu'à de très très rares occasions, les membres de la délégation de l'**UNSA Education** ne désespéraient pas, en obtenant cette deuxième réunion, que des évolutions interviennent dans les propositions de l'Administration. Car si Mr l'Inspecteur d'Académie, nouvellement arrivé dans notre département, se doit « d'assumer » la carte scolaire préparée par son prédécesseur, rien ne lui interdit d'y apporter des modifications. Considérer, a priori, qu'aucun changement n'est possible, n'est-ce pas admettre que les longues heures de débats qui ont lieu chaque année ne servent à rien ? Ce n'est pas l'analyse de l'**UNSA Education**.

Sommaire

Page 2 : Compte rendu du CHS-CT du 02/04/14

Page 3 : Préparation de la carte scolaire 2014

Page 4 : Conférence organisée par l'OLL / Résultats d'élections à la SNCF / Contractuels ...

« **L'Ecole et la Laïcité** »
Conférence organisée par l'OLL
le mardi 15 avril à Mende
(voir page 4)

Mr l'Inspecteur d'Académie n'a-t'il pas accepté, lors de la Commission Administrative Paritaire du 28 mars dernier, de revenir sur un avis défavorable ? Peut-on revendiquer plus de dialogue social et refuser de le mettre en œuvre lorsque les conditions sont, si ce n'est totalement, au moins partiellement réunies ?

L'**UNSA Education** regrette donc cette occasion manquée, elle qui souhaitait, comme d'autres sans doute, mais pas de la même façon, défendre le Service Public et Laïque d'Education. »

Mende le mardi 8 avril 2014

CHS-CT du 2 avril 2014

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) s'est réuni le 2 avril à Mende. La délégation de l'**UNSA Education** était composée de *Christine ROMAN* et *Alain ROUSSON* (titulaires).

□ Approbation du PV de la séance du 10 janvier 2014 :

Il est approuvé après quelques remarques de l'**UNSA Education** ...

□ Modification de l'arrêté de composition du CHS-CT :

Mme la Secrétaire Générale énonce les modifications intervenues.

□ Bilan de la visite des locaux de la circonscription de Marvejols :

Mme la Secrétaire Générale commente le document.

Deux préconisations ont été faites, une à l'attention de l'IEN, l'autre à celle de la collectivité.

□ Dernière journée de formation - Analyse des risques à l'échelle du département :

La cinquième et dernière journée de formation portera sur les actions de prévention liées aux obligations réglementaires et aux outils tels que les registres, le DUER et les visites effectuées par le CHS-CT.

Elle sera programmée dans la semaine du 2 au 6 juin.

□ Programmation des visites du Collège du Trenzé à Vialas et de l'école de Chabrits :

La visite du collège de Vialas devrait avoir lieu le 26 mai (réunion préparatoire le 18 avril).

Mme la Secrétaire Générale souhaite que Mr BERGERON, Conseiller de Prévention Académique, soit présent ...

La visite de l'école de Chabrits est programmée dans la semaine du 23 au 27 juin (réunion préparatoire dans la semaine du 20 au 23 mai).

□ Groupe de Travail Risques Psycho Sociaux :

Ce Groupe de Travail sera composé de 5 représentants syndicaux (3 FSU et 2 **UNSA Education**).

Il devrait se réunir le 11 juin.

□ Plan de prévention départemental :

Mme PIROG, Conseillère Départementale de Prévention trace les grandes lignes de ce plan :

- obligations réglementaires et mise en place des registres;
- organisation de stage de secourisme (PSC1) dans le Plan Départemental de Formation;
- travail avec le réseau PAS;
- prise en compte des besoins recensés -> propositions de formations sur les Troubles Musculo-Squelettiques et les Risques Psycho-Sociaux.

Mr BERGERON, évoque la situation particulière de la Maternelle. A propos des registres règlementaires, il ne minimise pas l'importance de leur présence dans les établissements et services, mais il insiste sur l'intérêt de les utiliser, précisant que c'est à ce niveau là que le travail reste à faire !

□ Interventions dans le 1er Degré à la rentrée 2014 :

Un débat a lieu sur la nécessité de rassurer les Personnels, les visites du CHS-CT étant souvent perçues comme un « contrôle ».

Mr l'**IA-DASEN** réaffirme la volonté de l'Administration d'informer les Personnels sur les objectifs de ces visites, que les Personnels ne doivent pas subir mais dont ils doivent plutôt « profiter » ... Il précise que les éventuelles inquiétudes et/ou interrogations doivent être levées lors de la réunion préparatoire à la visite et que Mme la Conseillère Départementale de Prévention interviendra en amont lors des réunions des directeurs et/ou des Chefs d'établissements.

□ Bilan DUER et affichage dans le 2nd Degré :

Mme PIROG indique que sur les 6 écoles qui n'avaient pas encore mis en place le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) lors du dernier CHS-CT (NDLR : liste publiée dans le compte-rendu de la réunion du 10/01/2014), 5 l'ont fait à ce jour, même si, pour l'une d'entre elles, la Directrice s'interroge sur l'intérêt de cette démarche.

Il reste donc encore une école sans DUER.

Mr l'**IA-DASEN** ajoute qu'il faut maintenant faire « vivre » ces DUER.

Mr BERGERON fait le bilan de l'enquête réalisée auprès des écoles du département. 74% des établissements ont répondu (ce qui situe notre département dans la moyenne académique).

Parmi les écoles ayant répondu :

- 90% déclarent disposer du registre sécurité incendie;
- Dossier Technique Amiante (DTA) : 21% ont le dossier et 52% ne l'ont pas (les écoles qui restent, soit 27%, ont été construites après 1995);
- Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : 95% des établissements ont un PPMS;
- registre santé et sécurité : 84% des écoles déclarent disposer de ce registre.

Dans le 2nd Degré, les résultats de l'enquête sont les suivants :

- DUER : 50% des établissements l'ont réalisé (5 collèges et 2 lycées), 43% sont entrés dans la démarche (5 collèges et 1 lycée) ...;
- Dossier Technique Amiante (DTA) (NDLR : tous les établissements ont été construits avant 1995) : 2 lycées et 6 collèges ont le dossier, 1 lycée et 5 collèges ne l'ont pas;
- registre santé et sécurité : 13 établissements l'auraient (3 lycées et 10 collèges), 1 collège ne l'aurait pas;
- registre dangers graves et imminents : 11 établissements en disposeraient (8 collèges et 3 lycées), 3 collèges n'en disposeraient pas.

Mr BERGERON précise que depuis 3 ans, un module de formation « Santé et sécurité » est proposé à tous les nouveaux Chefs d'établissements du 2nd Degré.

A propos des agents de prévention des collèges (80% sont issus de la Fonction Publique Territoriale), il rappelle que la convention Conseil Général / DAFPEN n'a été signée qu'à la fin de l'année scolaire 2012/2013.

Les problèmes d'affichage dans les établissements du 2nd Degré sont à nouveau évoqués.

□ Questions diverses :

Aucune question diverse n'ayant été posée, la séance est levée à 11h40.

La prochaine réunion du CHS-CT est prévue le 1er juillet.

Ecoles alertées (en gras, les écoles particulièrement menacées)	Effectif Préélé.	Effectif Elém.	Total hors 2 ans	Total avec 2 ans	Nbre de classes	E/C sans 2 ans	E/C avec 2 ans
Altier	6	4	10	10	1	10,0	10,0
Prunières	6	6	10	12	1	10,0	12,0
St Martin de Boubaux	4	2	6	6	1	6,0	6,0
St Martin de Lansuscle	2	6	8	8	1	8,0	8,0
Barre des Cévennes	7	9	14	16	2	7,0	8,0
Bastide Puylaurent (La)	5	21	24	26	2	12,0	13,0
Grandrieu	13	18	27	31	2	13,5	15,5
Laubert	9	9	17	18	2	9,0	10,0
St Roman de Tousque	7	13	18	20	2	9,0	10,0
Pied de Borne	5	12	16	17	2	8,0	8,5
Prévençères	9	12	19	21	2	9,5	10,5
Rozier (Le)	11	7	18	18	2	9,0	9,0
St Frézal de Ventalon	4	14	18	18	2	9,0	9,0
St Georges de Lévejac	6	8	13	14	2	6,5	7,0
St Germain de Calberte	6	14	19	20	2	9,5	10,0
St Michel de Dèze	6	10	16	16	2	8,0	8,0
St Privat de Vallongue	7	12	17	19	2	8,5	9,5
Ste Colombe de Peyre	10	14	22	24	2	11,0	12,0
Vébron	10	12	21	22	2	10,5	11,0
Chambon Le Château	16	21	35	37	3	11,7	12,3
Chastel Nouvel (Le)	25	36	58	61	3	19,3	20,3
Fournels	14	26	39	40	3	13,0	13,3
Hures / La Parade	11	27	36	38	3	12,0	12,7
Ispagnac	9	26	34	35	3	11,3	11,7
Lanuéjols	12	23	34	35	3	11,3	11,7
Mende Chabrits	27	38	62	65	3	20,7	21,7
Rieutrot de Randon	14	20	32	34	3	10,7	11,3
St Alban / Limagnole	21	19	38	40	3	12,7	13,3
St Amans	8	25	33	33	3	11,0	11,0
St André Capcèze / Vielvic	15	21	33	36	3	11,0	12,0
Sainte Enimie	19	26	43	45	3	14,3	15,0
Balsièges	30	15	41	45	4	10,3	11,0
Bleymard (Le)	19	32	49	51	4	12,3	12,8
Collet de Dèze (Le)	29	37	65	66	4	16,3	16,5
Pont de Montvert (Le)	16	31	43	47	4	10,8	11,8
Villefort	24	29	51	53	4	12,8	13,3
Barjac	29	58	86	87	5	17,2	17,4
Florac Maternelle	82		80	82	5	16,0	16,4
Langogne Maternelle	79		72	79	5	14,4	15,8
St Bauzile / Rouffiac	23	60	83	83	5	16,6	16,6
St Etienne du Valdonnez	18	46	63	64	5	12,6	12,8
Marvejols Maternelle	100		90	100	6	15,0	16,7
Montrodat	34	58	88	92	6	14,7	15,3
St Chély d'Apcher Maternelle	112		87	112	6	14,5	18,7
Canourgue (La)	44	69	113	113	7	16,1	16,1
St Chély d'Apcher Elémentaire		176	176	176	9	19,6	19,6
Marvejols Elémentaire		146	146	146	10	14,6	14,6

Préparation carte scolaire 2014

En fonction des prévisions d'effectifs, l'Administration a proposé les mesures suivantes :

Ouvertures classes (2,5) :

- Chabrits (4ème classe) + 0,25 décharge de Direction
- Chastel Nouvel (4ème classe) + 0,25 décharge de Direction

Fermetures classes (5,25) :

- St Martin de Boubaux (Classe Unique)
- Barre des Cévennes (2ème classe)
- St Georges de Lévejac (2ème classe)
- Balsièges (4ème classe) + 0,25 décharge de Direction
- St Etienne du Valdonnez (5ème classe)

Autres mesures

Fermetures (5) :

- Instituteur Animation Pédagogique (IAI) Florac
- Instituteur Animation Pédagogique Marvejols
- St Chély d'Apcher RASED Maître E
- Le Massegros TR BD
- Mende Maternelle Les Solelhons TR ZIL (0,5)
- Référent MDPH (0,5)

« Ouvertures » (6) :

- CPC TUICE Florac
- CPC TUICE Marvejols
- Marvejols RASED Maître E
- Florac Elémentaire TR ZIL
- Sainte Enimie TR BD
- Référent MDPH (1)

Total « ouvertures » (ou transformation de postes) : **8,50**

Total fermetures (ou transformation de postes) : **10,25 + 0,25 * = 10,50**

* En effet, se rajoute à cela la disparition de la « réserve » : **0,25**

Sachant que le département doit rendre 2 emplois, cela explique le différentiel de 2 postes ...



L'UNSA Cheminots poursuit sa progression !

+ 2,60 % en Languedoc-Roussillon (près de 27 % des suffrages !). L'UNSA Cheminots conforte sa 2^{ème} place derrière la CGT, et loin devant FO !

+ 1,75 % au niveau national (près de 25 % des suffrages !). Là encore, l'UNSA Cheminots est deuxième, derrière la CGT, et devant SUD et la CFDT. Les autres organisations syndicales ne sont plus représentatives.

Félicitations aux militants qui, par leur travail de terrain permanent, ont réussi cet excellent résultat.

Contractuels : de nouvelles garanties ...

Un premier décret apportant de nouvelles garanties d'emploi et de gestion aux agents contractuels a enfin été publié au Journal Officiel. Ce texte est le fruit d'un long travail en comité de suivi entre le ministère de la Fonction Publique et les organisations syndicales signataires (UNSA, CFDT, CGC, CGT et FO) du protocole d'accord du 31 mars 2011. .

Le décret n°2014-364 du 21 mars 2014 précise les cas de recours à des Agents contractuels, la durée des contrats et les conditions de leur renouvellement.

Il modifie le décret du 17 janvier 1986 relatif aux agents non titulaires de l'Etat pour notamment :

- étendre l'entretien annuel d'évaluation à tous les Agents non titulaires recrutés par contrat à durée déterminée de plus d'un an ;
- préciser les conditions de recrutement des contractuels de nationalité étrangère ;
- compléter les mentions obligatoires liées à la rédaction du contrat (motif précis du recrutement, catégorie hiérarchique dont relève l'emploi) ;

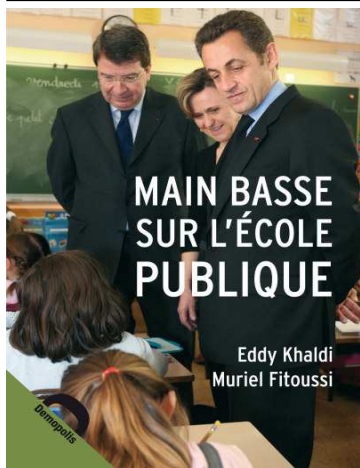
- prévoir l'obligation de délivrance par l'Administration d'un certificat administratif attestant de la durée des services effectués ;

- organiser une « portabilité » des droits des Agents contractuels liés à des conditions d'ancienneté (droits à congés, droits à formation, évolution des rémunérations, conditions d'ancienneté pour passer des concours internes, calcul du montant de l'indemnité de licenciement) à l'occasion d'une mobilité ;

- clarifier les conditions de recrutement des Agents contractuels par les établissements publics dérogatoires en application du 2^o de l'article 3 de la loi du 11 janvier 1984.

Il s'agit d'une première étape. Le comité de suivi poursuit ses travaux pour améliorer les garanties des contractuels : fins de contrats, rémunérations, droits sociaux, organismes de représentation des Agents contractuels. Le résultat de ses travaux sera présenté pour adoption au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État et fera l'objet d'un nouveau décret.

Initiatives de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère



Conférence-débat à MENDE

Organisée par l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (O.L.L.) composé des organisations départementales suivantes : ADATEEP, ADPEP, AL GOF, AP-MAIF, Autonome de Solidarité, EEDF, FDLP, FCPE, FSU, FOL - Ligue de l'Enseignement, MAE, OCCE, UL-DDEN, UNSA Education

Mardi 15 avril 2014
à 17h30, Salle Urbain V à Mende
avec *Eddy* KHALDI (*)
« L'École et la Laïcité »

(*) Eddy KHALDI, enseignant, militant syndicaliste et associatif, suit depuis 30 ans les questions de société et de laïcité relatives à l'école.

Auteur de plusieurs articles sur ces questions, il a publié avec Muriel FITOUSSI (journaliste spécialisée dans les sujets de politique et de société) : « *Main basse sur l'École Publique* » en 2008 aux Editions Demopolis.

Il a présenté « *L'Église et l'École* » de Marceau Pivert, préface de Léon Blum (1932) republié chez Demopolis en 2010 et « *La République contre son école* » paru en novembre 2011, toujours avec Muriel FITOUSSI.

